



Enercetec A.S.B.L – Organisme de contrôle agréé
 t: 071/166.567
 info@enercetec.be
 IBAN: BE97 0689 3590 6749



Rapport : E1-15946-01

Schéma(s) unifilaire(s) : 2

Plan(s) de position : 3

Annexe(s) : 0

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique domestique à basse tension et à très basse tension suivant les prescriptions du RGIE Livre 1 (AR 08/09/2019).

1. Identification

Adresse de l'installation (Unité d'habitation) : Deforge Thibaut, Rue de Temple 19- 5651 Walcourt
 Propriétaire/exploitant/gestionnaire : Thibaut Deforge, Même adresse que l'installation
 Responsable de l'exécution des travaux : Pascal Deforge
 Compteur : n° : 33068406 EAN : Non communiqué TVA : BE0658543292
 Index Jour : 9861.1kWh Nuit : 7760.9kWh

2. Branchement

Tension de service : Mono 230V
 Protection branchement : Existante de 50A
 Alimentation tableau principal : XVB - 4x10mm²
 Interrupteur général : 63A/300mA - type A

Cachet GRD : ORES

3. Prise de terre, circuits, protections

Type de prise de terre : Boucle(s) de terre

Nombre de tableau	Dénomination	Nombre de circuits
1	general	23

4. Description

Installation datant d'avant le 01/06/2020
 Voir plan(s) et/ou schéma(s) en annexe.

5. Contrôle

Type de contrôle : Chapitre 6.5. Visite de contrôle.

Base : Sous-section 4.2.4.3. Protection contre les chocs électriques par contacts indirects dans les lieux domestiques.

Dérogations : Section 8.2.2. Installations électriques domestiques ancien RGIE.

Résistance de dispersion de la prise de terre : 28Ω

Isolement général : 3.5MΩ

- Adéquation entre les dispositifs de protection différentiels et la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre
- Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités et les sections des circuits qu'ils protègent
- Correspondance des schémas à l'installation
- Etat du matériel d'installation fixe
- Contacts directs et indirects
- Fonctionnement des dispositifs de protection différentiel par leur bouton test
- Boucles de défaut et raccordement correct des dispositifs de protection différentiel
- Continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs de protection

6. Infractions/Observations

Inf/Obs	Article réf.	Néant	Infraction(s) – Observation(s)

7. Conclusions

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

L'installation existante est conforme aux prescriptions du RGIE Livre 1.

Le dispositif de protection différentiel : était plombé

Les schémas ont été visés

Le prochain contrôle est à effectuer avant le : 13/03/2048

8. Conseils (Rappel des prescriptions réglementaires)

Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier.
 Il y a lieu d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral Economie, Direction Energie Electrique de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence de l'Electricité.
 (1) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes mesures adéquates prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Pour OA : David Mathieu

Date : 13/03/2023

Visa:

David Mathieu
 0456/106342

L'INSTALLATION EST CONFORME

L'examen s'opère selon l'instruction de travail 10le006 ou 10le008 sur base des prescriptions indiquées ci-dessous.

Votre contrôle a été effectué par BTV ASBL, bureau BTV Hainaut, Rue des Bureaux 1a, 7160 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT
T: 064 33 64 55, E: btv.hainaut@btvcontrol.be

Rapport N°: 0002-161220-01 Date du contrôle: 20/12/2016
Extra date du contrôle

DONNEES GENERALES:

ADRESSE DE L'INSTALLATION: DEFORGE PASCAL
RUE DE TEMPLE 19
5651 LANEFFE

PROPRIETAIRE: Deforge. Thibaut
Adresse: RUE DE TEMPLE 19
5651 LANEFFE

DEMANDEUR: DEFORGE PASCAL
Adresse: RUE ST.ROCK(CHA) 48
5650 CHASTRES

INSTALLATEUR: DEFORGE PASCAL
Adresse: RUE ST.ROCK(CHA) 48
5650 CHASTRES

TVA ou CI: 0658543292

Visualisation de l'installation



EAN: Compteur n° a placer Index:

DESCRIPTION GENERALE ET CARACTERISTIQUES:

Type d'installation :	Temporaire /	Type des locaux :	Unité d'habitation
Début travaux fondations :	Après 01/10/81	Installation électrique :	Après 01/10/81
Raccordement tension :	Mono 230V	RGIE art. :	86
Câble aliment. tableau princ. :	4 x 10 mm ²	Protection raccordement :	63 max A
Type électrode de terre :	Barres	Inter. gén. : type :	2p 63A/300mA
Nombre de tableaux :	1	Nombre de circuits term. :	2
Facteurs d'influences externes :	/////	Schéma :	TT

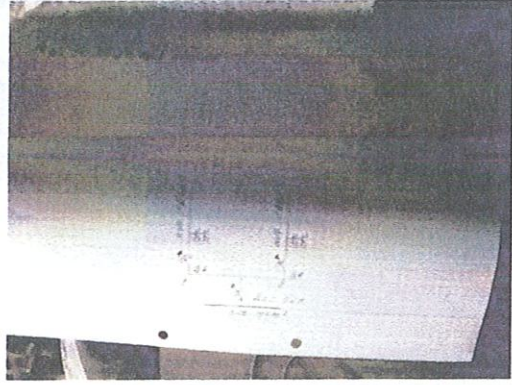
CONTROLE:

Visite de contrôle suivant : RGIE art. 270,
Type de contrôle : Examen de conformité

MESURES:

RA: 28 Ohm RI tot 5 MOhm

Schémas



© 2015 BTV - Boulevard de la Woluwe 62, 1200 Brussels, Belgium

DESCRIPTION:

Voir aussi schéma unifilaire et schéma de situation en annexe

INFRACTIONS CONSTATEES

Néant

NOTES

Néant

Conclusion L'installation est conforme.
Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées.
Les schémas unifilaires et les schéma de situation ont été visés.
L'installation doit être vérifiée avant le 20/12/2017. ores (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

L'agent-visiteur
0002 PIERRE KRNAC

pour le directeur,

CONTROLES EFFECTUES

Lors de visite de contrôle d'installations domestiques selon l'article 271.

- a) Le contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas
 - b) Le contrôle de l'état (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe, tout particulièrement en ce qui concerne les interrupteurs, les socles de prise de courant, les raccordements dans les tableaux de répartition...
 - c) Le contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects
 - d) Le contrôle du fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test
 - e) Le contrôle des boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut de minimum 2,5 fois la sensibilité de l'appareil
 - f) Le contrôle de la continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection des socles de prises de courant et des appareils de classe 1 à poste fixe, installé à poste fixe ou mobile à poste fixe
 - g) Le contrôle visuel du matériel à poste fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens
 - h) Le contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens
- Sauf infractions, l'adéquation entre dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent est certifiée.

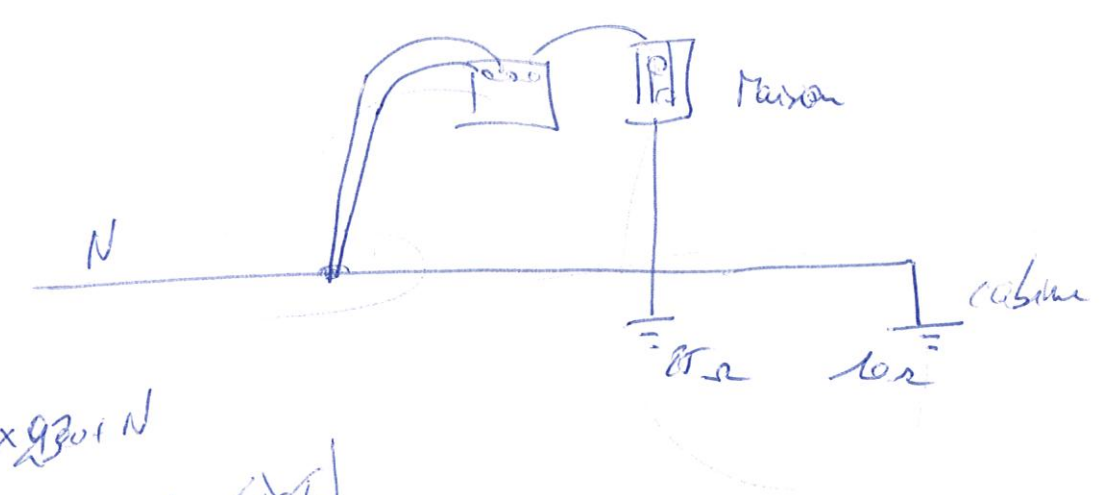
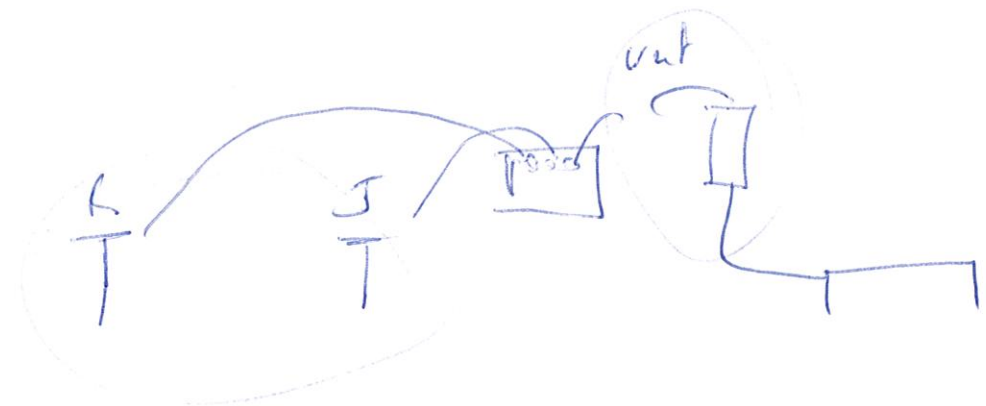
DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE

- a) Il y a obligation de conserver le procès-verbal de contrôle dans le dossier d'installation électrique ;
- b) Il y a obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- c) Il y a obligation d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité ;
- d) Il y a obligation, lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai d'un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

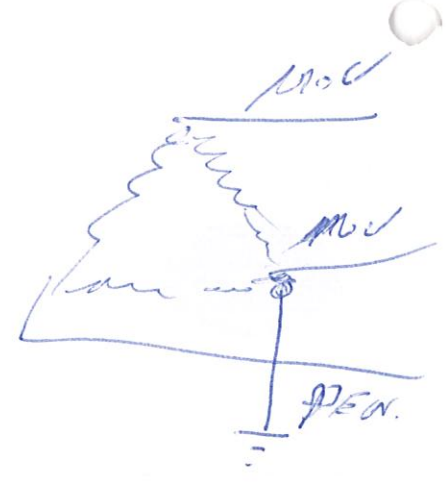
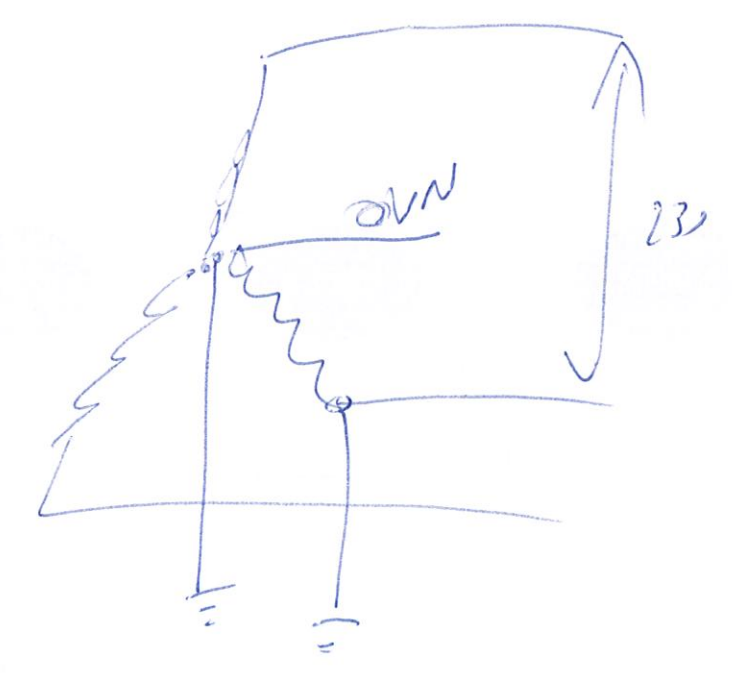
Significations des notes concerne des défauts qui n'ont pas d'influence sur la conclusion des constatations qui ne relèvent pas de l'examen, mais qui peuvent menacer la sécurité des données d'organisation.

QUELLES MESURES A PRENDRE SI VOTRE INSTALLATION EST CONFORME





1x 9301 N
 3x 400 V + N. (V₁)



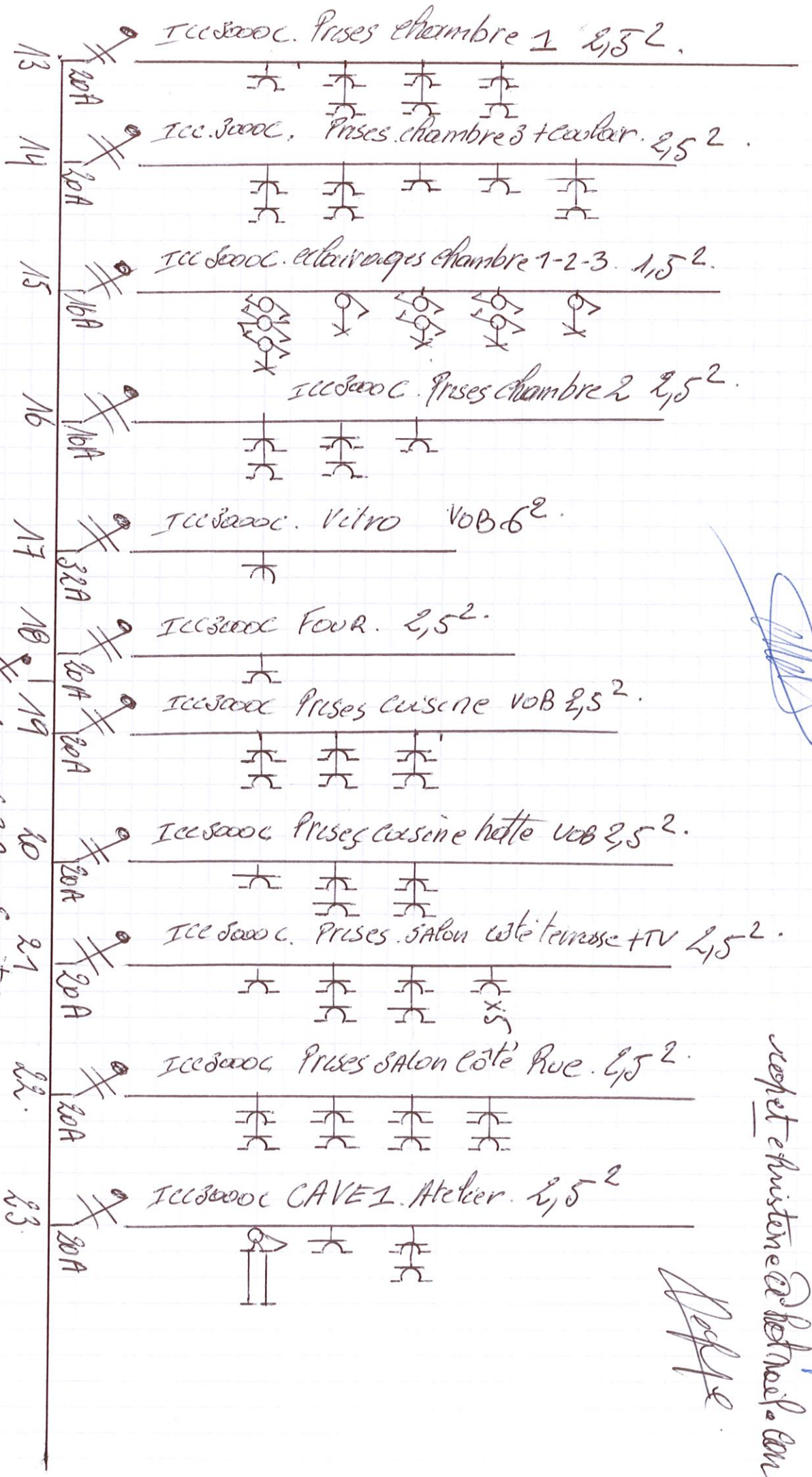
DEFORGE - THIBAUT
 Rue du Temple no 19
 5651 LANEFEE

Paulin

PASCAL DEFORGE
 Rue Saint-Roch, 48
 B-5650 CHASTRES
 GSM : 0472 33 20 15
 TVA BE 0658 543 292

repet christine @ betnael.com

Deforge



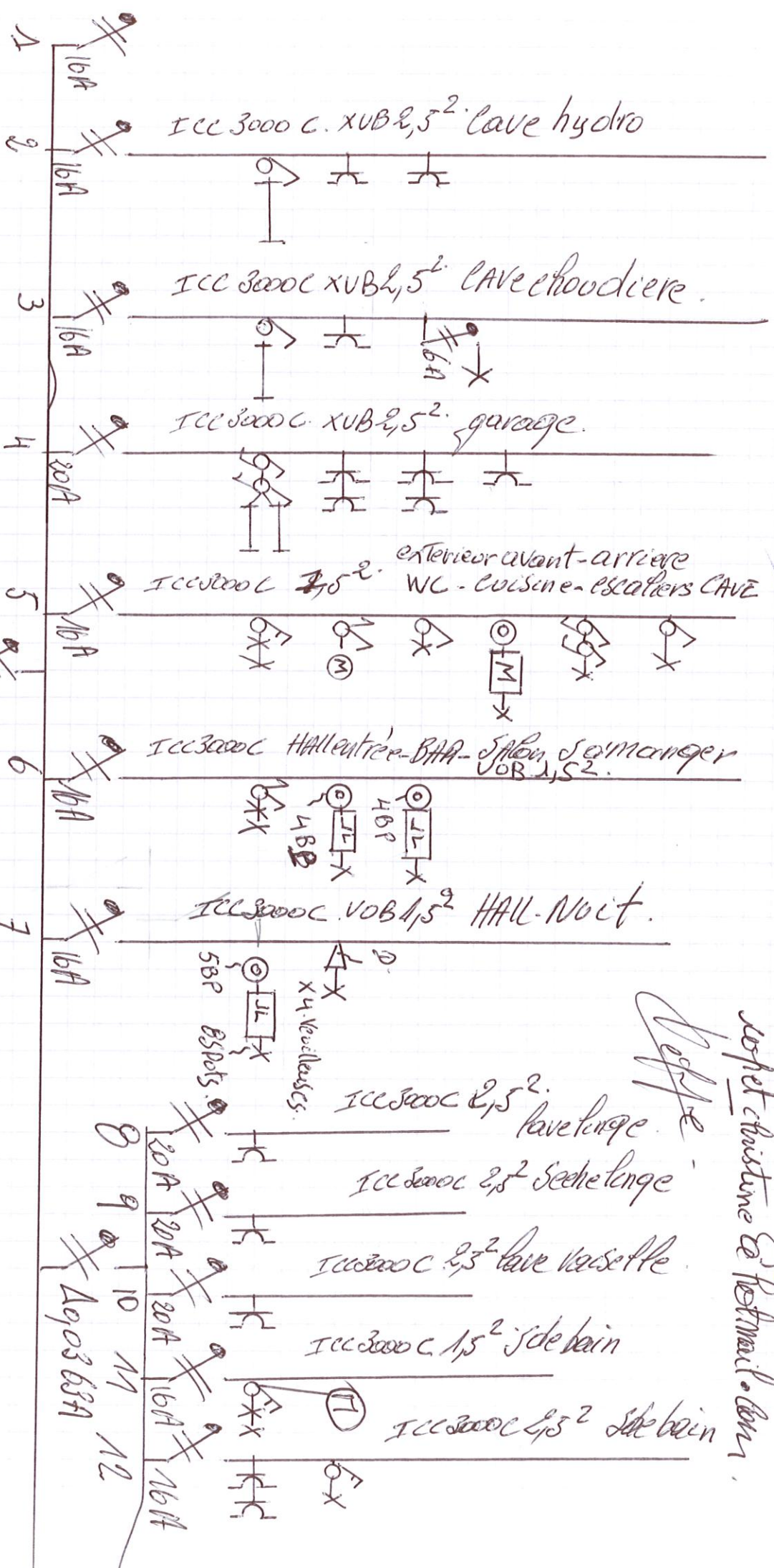
19 20 21
 403.63A suite
 x VOB 16². 2x 230V.

DEFORGE THIBAUT
 Rue du Temple 0919
 5651 LANEFFE

Thibaut

PASCAL DEFORGE
 Rue Saint-Roch, 48
 B-5650 CHASTRES
 GSM : 0472 33 20 15
 TVA BE 0658 543 292

Christine de Retmail. com



$\Delta 0,3.63A$
 xVB 16²
 2 x 230V

Handwritten signature

PLAN égouttage - sous-sol: projeté

Ech. 1/100

DEFORGE

PASCAL DEFORGE

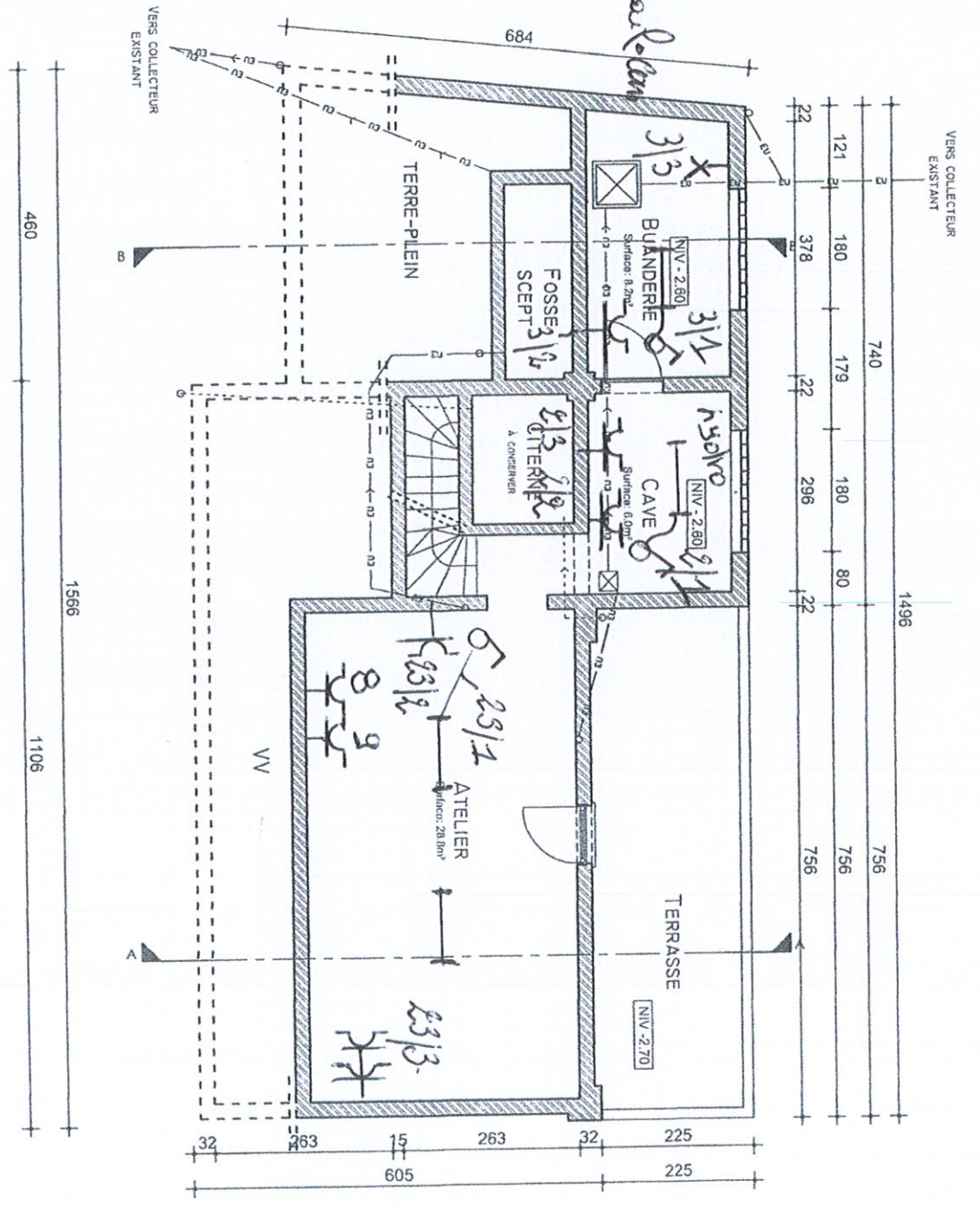
Rue Saint-Roch, 48
B-5650 CHASTRES
GSM : 0472 33 20 15
TVA BE 0658 543 292

rejet en ruine à Retmarolan

Deforge

CAVE

Paul



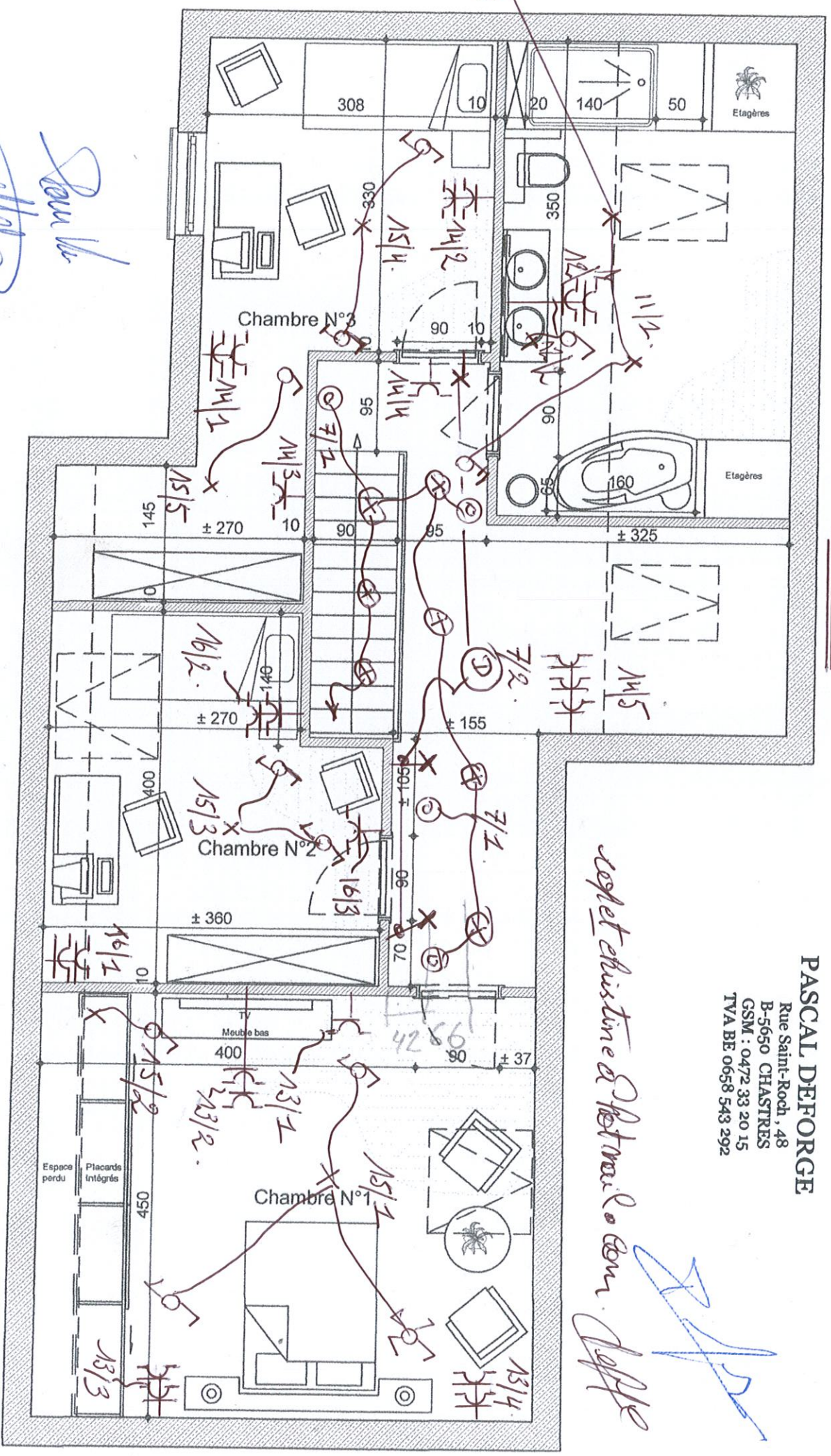
CHRISTIAN JACQUEMIN ARCHITECTE
Rue Escaille, 14 ♦ 6230 BUZET
MAIL: jacquemin.bureau@skynet.be
TEL./FAX : 071/84.74.94
GSM: 0478/03.70.73

PROPRIETAIRE: Mr DEFORGE Thibaut
PROJET SIS: rue du Temple n°19
à 5651 LANEFFE
Cadastré: DIV 12 Section B n°98 G3

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME			
DOSSIER	PAGE	DATE:	dessiné par:
747-15	10a	03/08/20	C

DE FOLBE THIBAUT
 Rue du Temple no 19
 5651 LANEFEE

ETAGE



PASCAL DEFORGE
 Rue Saint-Roch, 48
 B-5650 CHASTRES
 GSM : 0472 33 20 15
 TVA BE 0658 543 292

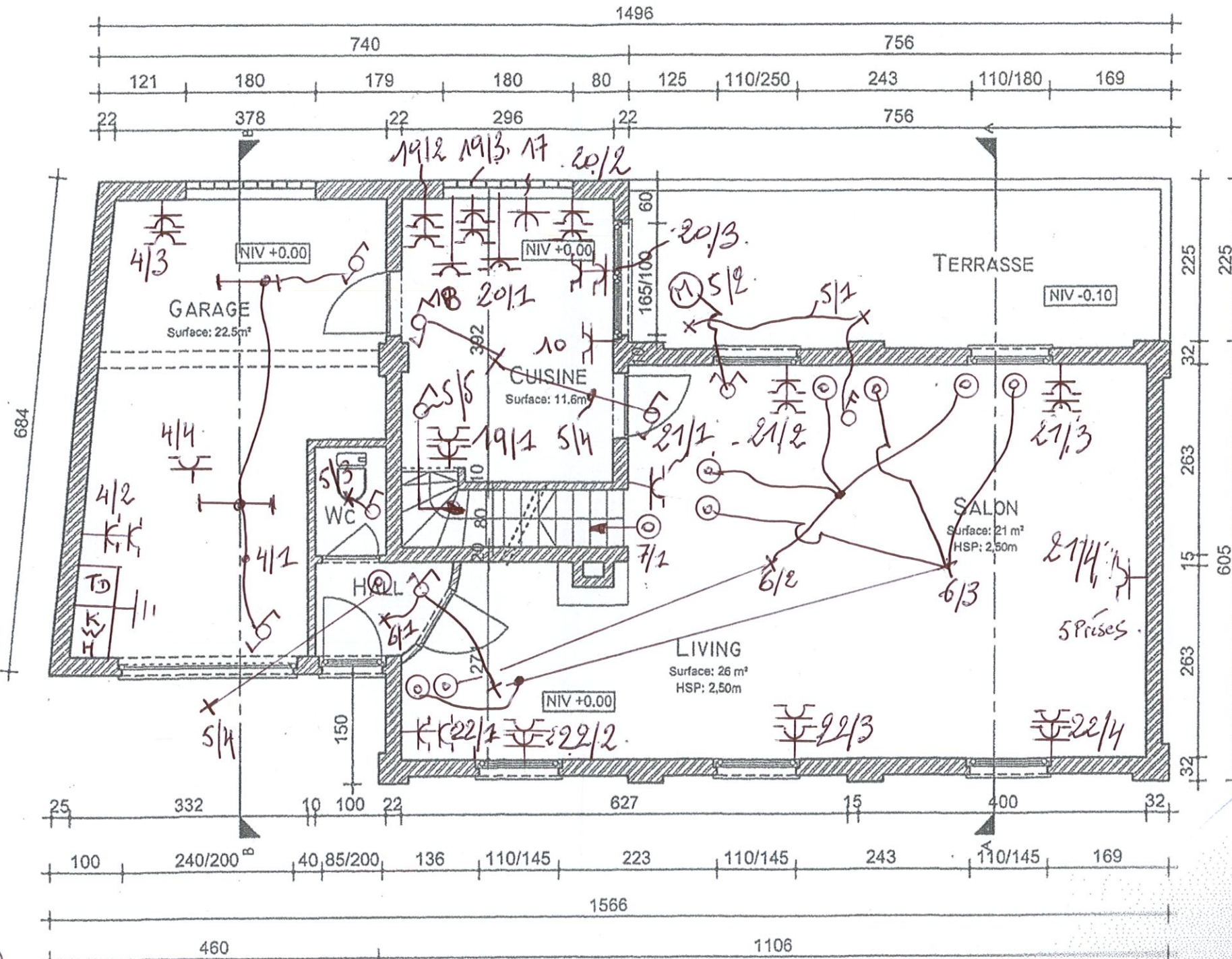
copie Christine de Petromar.com

[Signature]

[Signature]

PLAN rez-de-chaussée: projeté

Ech. 1/100



Pascal Deforge

PASCAL DEFORGE
 Rue Saint-Roch, 48
 B-5650 CHASTRES
 GSM : 0472 33 20 15
 TVA BE 0658 543 292

Pascal Deforge

copet_kristine @ hot mail . com .
Deforge

CHRISTIAN JACQUEMIN ARCHITECTE
 Rue Escaille, 14 • 6230 BUZET
 MAIL: jacquemin.bureau@skynet.be
 TEL./FAX : 071/84.74.94
 GSM: 0476/03.70.73

PROPRIETAIRE: Mr DEFORGE Thibaut
 PROJET SIS: rue du Temple n°19
 à 5651 LANEFFE
 Cadastre: DIV 12 Section B n°98 G3

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME		
DOSSIER	PAGE	DATE: 03/08/2015
747/15	10	dessiné par: G.M.